

Dépôt: M. Castegnaro
p1 5239
13.12.2007



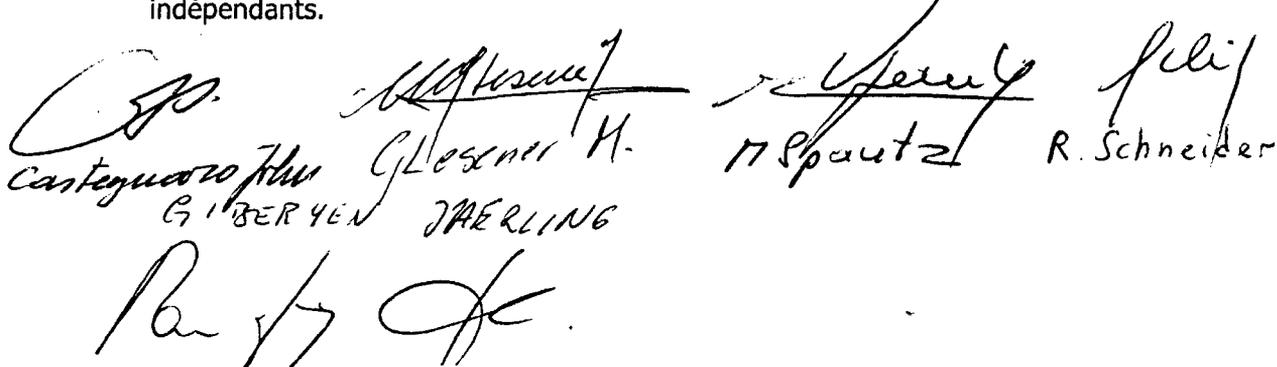
1
Motion

La Chambre des Députés,

- considérant que la Constitution du Grand-Duché de Luxembourg impose un traitement identique des salariés du secteur public, des salariés du secteur privé et des indépendants dans le domaine de la sécurité au travail ;
- considérant que la loi du 19 mars 1988 concernant la sécurité dans les administrations et services de l'Etat, dans les établissements publics et dans les écoles a instauré un statut spécifique pour les ressortissants du secteur public ;
- considérant qu'un régime d'inspection du travail unique permettrait une réelle harmonisation du fonctionnement du système de prévention et de surveillance en matière de l'application des normes de santé et de sécurité au travail ;
- considérant que
 - o le Bureau International du Travail (BIT), dans son audit du système d'inspection du travail du Grand-Duché de Luxembourg de 2002,
 - o le Comité des Hauts Responsables de l'Inspection du Travail (CHRIT), dans son rapport sur l'évaluation du système d'inspection au Grand-Duché de Luxembourg de 2003,
 - o le Conseil d'Etat, dans ses avis sur le projet de loi portant réforme de l'Inspection du travail et des mines,
 - o la Chambre des Employés privés et la Chambre de Travail, dans leurs avis sur le projet de loi portant réforme de l'Inspection du travail et des mines,
 suggèrent tous la mise en place d'un système d'inspection du travail unique ;
- considérant que la Commission du Travail et de l'Emploi, dans son rapport sur le projet de loi portant réforme de l'Inspection du travail et des mines, regrette qu'une chance concrète de dépasser une fois pour toutes le clivage entre le secteur public, le secteur privé et les indépendants en matière de protection de la sécurité et la santé au travail ait été ratée ;

invite le Gouvernement

- à entamer les discussions préparatoires en vue de la mise en place d'un système d'inspection de travail unique incluant le secteur public et les indépendants ;
- à adopter dans l'avenir une approche générale pour tous les domaines qui risquent de différencier entre salariés du secteur privé, salarié du secteur public et indépendants.



 Castegnaro M. Glesener M. Jaerling M. Spautz R. Schneider